



Québec, le 4 septembre 2020

Madame

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information, reçue le 28 juillet 2020 par courrier électronique, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

Tous document touchant le projet d'asphaltage du petit train du nord.

La présente vous est aussi transmise en considération des précisions reçues de votre part le 14 août 2020, lesquelles se détaillent comme suit :

Tous document touchant le projet d'asphaltage du petit train du nord qui couvre les années 2020 à 2015.

Après analyse, nous vous informons que votre demande est acceptée. Vous trouverez ci-joint le document que nous détenons en lien avec celle-ci.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominique Jodoin
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents

2020-003045/2020-078

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



À l'automne 2018, l'équipe du P'tit Train du Nord a rassemblé les informations sur les travaux nécessaires pour la mise à niveau du parc afin de produire le Plan d'investissement. Ce projet inclut l'asphaltage des 83 km actuellement en criblure de pierre. Les enjeux de sécurité, fréquentation, économie et de communauté sont mis de l'avant. Les 26 municipalités et les 6 MRC traversées par le P'tit Train du Nord ont appuyé la démarche. Le MAMH a octroyé au parc une subvention de 2 M\$ afin de réaliser des interventions correctives et de maintien des actifs, des améliorations et des mises aux normes. Ces fonds sont un appui politique au rayonnement et à la pérennité de l'infrastructure.

L'organisme entame la coordination des travaux pour 2020 et a obtenu un sommaire des priorisations pour chaque MRC selon la répartition suivante de la subvention reçue :

MRC	INVESTISSEMENTS REQUIS (Plan investissement)	MAMH (Subvention 2020)	Km total
Antoine-Labelle	10 493 375 \$	758 062 \$	88,5
Laurentides	7 258 458 \$	652 705 \$	76,2
Pays-d'en-Haut	3 401 221 \$	183 305 \$	21,4
Rivière-du-Nord	1 401 435 \$	159 322 \$	18,6
Mirabel	857 238 \$	69 382 \$	8,1
Thérèse-De Blainville	1 646 274 \$	177 224 \$	20,7
TOTAL	25 058 000 \$	2 000 000 \$	233,5

Cliquer sur les logos pour accéder au sommaire du projet de chacune des MRC

MRC	Travaux priorisés 2020	\$
	Rétablissement du lien km 198	50 000 \$
	Travaux de fondation/ ponceaux/ pavage	350 000 \$
	Travaux d'asphaltage des zones achalandées	350 000 \$
	Travaux de drainage et de pavage:16 km dans les municipalités de Val-Morin, Val-David et Sainte-Agathe-des-Monts	650 000\$
	Profilage de fossés et enrochement	5 000 \$
	Nettoyage et/ou remplacement de ponceaux	55 000 \$
	Entretien de la végétation	3 000 \$
	Travaux divers	30 000 \$
	Rechargement de poussière de pierre	79 000 \$
	Glissement terrain km 16,3	15 000 \$
	Expertise	40 000\$
	Travaux pré-asphaltage	90 000\$
	Aménagements des surlargeurs	30 000\$
	Travaux de pavage	50 000 \$
	Fourniture et installation de clôture	20 000\$
	Voir annexe	177 000\$

En résumé...



Les municipalités de la MRC Thérèse-De Blainville ont décidé de répartir leur montant aux 4 MRC du nord par pourcentage des kilomètres, selon les calculs suivant *:

MRC	Km total	MAMH (Subvention 2020)	Répartition	Total
Antoine-Labelle	88,5	758 062 \$	76 621 \$	834 683 \$
Laurentides	76,2	652 705 \$	65 972 \$	718 677 \$
Pays-d'en-Haut	21,4	183 305 \$	18 528 \$	201 833 \$
Rivière-du-Nord	18,6	159 322 \$	16 103 \$	175 425 \$
TOTAL	204,7		177 224 \$	

* en attente de la résolution de la MRC Thérèse-De Blainville

En résumé...



STRATÉGIE D'INTERVENTIONS

Lors du Conseil de la MRC du 28 avril 2020, le projet de rétablissement du lien au km 198 a été jugé prioritaire et résolu qu'un montant de 50 000\$ pourra être puisé dans l'entente de deux (2) millions de dollars avec le MAMH, afin de réaliser les plans et devis permettant ainsi de poursuivre l'avancement de ce dossier.

Le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle en collaboration avec les journaliers du parc linéaire a réalisé une inspection des 88km situés sur le territoire de la MRC ainsi qu'une mise à jour des données des travaux identifiés prioritaires par la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord en 2017. Un rapport d'inspection générale à jour a été produit afin d'identifier les travaux nécessaires pour mettre à niveau l'infrastructure du parc linéaire.

À cet effet, vous trouverez un tableau de la compilation des données recueillies en pièce jointe. On constate que plusieurs sévères « zones rouges » restent à réaliser et que de façon très approximative, ces zones de réparation (fondation/drainage/pavage) représentent \pm 1.6 Million\$.

Avec le budget disponible de 750k\$, il s'avère impossible de réaliser l'ensemble des « zones rouges » sans compter les zones orange (moyennes). Si on oriente toutes les interventions sur les « zones rouges », peu de secteurs se verraient mis à niveau via cette enveloppe.

Également, il est important de prendre en considération l'achalandage afin de s'assurer que les travaux de mise à niveau puissent bénéficier au plus grand nombre d'usagers possible.

Ainsi la proposition du service d'ingénierie est la suivante :

1- Pont km 198 (Plans et devis)	50 000\$
2- Travaux de fondation/ponceaux/pavage des zones rouges en priorisant les P1* et P1 (représente \pm 1 km / 4.71 km de zones rouges)	350 000\$
3- Travaux d'asphaltage des zones les plus achalandées (Gare Rivière-Rouge et/ou Nomingue, représente \pm 3 km d'asphaltage)	350 000\$

En résumé...



La réalisation du projet - travaux envisagés

Travaux de drainage et de pavage du tronçon sud, soit sur les 16 kilomètres du parc linéaire couvrant les municipalités de Val-Morin, Val-David et Sainte-Agathe-des-Monts.

La planification illustrée au plan joint «MRCL_P034_Carte_Velo_78-005-010-032_180920.pdf» identifie trois types d'aménagements (tracés vert, jaune, rouge) liés au pavage projeté, en fonction des problématiques identifiées dans les différents tronçons. L'aménagement d'un sentier piétonnier gravelé en site propre à même l'emprise du parc, est également prévu dans le tronçon problématique de Val-David, pour la promenade des marcheurs avec chiens (voir tracé tireté au plan joint).

Coût ESTIMÉ admissible au projet	Montant (\$) SANS TAXES	Montant (\$) AVEC 5% TAXES
Honoraire professionnels - SM - Suivi surveillance	33 100 \$	34 755 \$
Honoraire professionnels - Laboratoire	10 000 \$	10 500 \$
Travaux drainage et pavage 16 km (estimé)	1 535 000 \$	1 611 750 \$
COÛT TOTAL DU PROJET	1 578 100 \$	1 657 005 \$

Partenaire financier	Type	Financement confirmé	Montant (\$)
Municipalité de Val-Morin	Municipal	Oui	60 000 \$
Municipalité de Val-David	Municipal	Oui	70 000 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Municipal	Oui	300 000 \$
MRC des Laurentides	Régional	Oui	140 000 \$
FARR 2019 -2021	Provincial	Oui	326 500 \$
Sentier Transcanadien	Organisme de bienfaisance	Oui	110 000 \$
Entente sectoriel Québec via Corpo P'tit Train	Fédéral	En cours	652 705 \$
Total du financement :			1 659 205 \$

En résumé...



TYPE DE TRAVAUX	ESTIMÉS	subvention MAMROT
Profilage de fossés et enrochement	11 875 \$	5 000 \$
Nettoyage et/ou remplacement de ponceaux	289 900 \$	55 000 \$
Entretien de la végétation	7 000 \$	3 000 \$
Travaux divers	65 000 \$	30 000 \$
Rechargement de poussière de pierre	213 660 \$	79 000 \$
Glissement terrain km 16,3	250 000 \$	15 000 \$
	SOUS-TOTAL	
	837 435 \$	
Contingences + ajustement prix 2020 (20%)	167 487 \$	-
	GRAND TOTAL	187 000 \$
	1 004 922 \$ * + taxes	

En résumé...



CONCLUSION

	Montant
Estimation préliminaire des expertises au nord de la 333	20 000 \$
Estimation préliminaire des expertises au sud de la 333	20 000 \$
Total	40 000 \$

Partie résiduelle : 120 000 \$

Travaux priorités à venir :

- **Travaux pré-asphaltage** : jusqu'à 90 000 \$
- **Travaux d'aménagement des surlargeurs** : jusqu'à 30 000 \$

En résumé...



Subvention du MAMH = 69 982 \$

Travaux à réaliser :

719 mètres carré de pavage = 59 677 \$ + taxes ville = 62 661 \$

52 mètres de clôtures (fourniture et installation) = 24 762 \$ + taxes ville = 26 000 \$

Le coût du projet global est évalué à 88 661 \$

Il y aurait donc une somme de 18 679 \$ qui devrait être investie de la part de la Ville au total, ce qui représente 21% de la somme globale du projet. Selon les paramètres de l'entente les villes doivent investir 20% du montant de la subvention.